

Je voudrais savoir ce que le ministre a l'intention de faire pour que son ministère, dans les domaines où il est encore utile, commence à servir les Indiens au lieu de s'occuper toujours de ses propres intérêts?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais citer brièvement le rapport «bien que la région observe la plupart des programmes et des exigences parlementaires et du gouvernement là où il . . . » c'est-à-dire le ministère, «fournit des services directement aux Indiens, il ne se conforme pas entièrement à ces programmes et à ces exigences lorsque des responsabilités administratives ont été dévolues aux bandes indiennes, aux conseils tribaux ou à leurs représentants».

On nous critique pour avoir transféré des ressources et des fonds aux gouvernements indiens pour leur permettre d'administrer eux-mêmes ces fonds. Le député propose que le ministère soit plus rigide, plus paternaliste . . .

M. Penner: Ne savez bien que non.

M. McKnight: . . . plus exigeant à l'égard des gouvernements indiens. Nous nous conformerons aux programmes mais nous n'empêcherons pas les Indiens d'accéder à l'autonomie administrative grâce aux fonds qui leur sont fournis.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ÉCRASEMENT D'UN APPAREIL D'AIR INDIA—LES ALLÉGATIONS D'UN INFORMATEUR

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

La semaine dernière, nous avons appris à la Chambre que la négligence du SCRS et le fait qu'il n'a pas informé ses supérieurs politiques auraient pu coûter la vie à un ministre étranger en visite au Canada.

Aujourd'hui, nous apprenons que la GRC a peut-être fait preuve de négligence en n'informant pas les autorités d'un possible complot contre Air India qui a causé la mort de 329 personnes.

Le ministre convient-il que Paul Besso a bel et bien averti la GRC de la possibilité d'une attaque contre Air India, plusieurs jours avant la catastrophe? Je ne parle pas ici de la date ni du vol précis, mais si le ministre convient de cela, comment peut-il expliquer que les autorités n'aient pas assuré la sécurité de ces 329 passagers?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je vais naturellement essayer de répondre à la question. Encore une fois, permettez-moi de rappeler que le ministre des Transports a signalé à la Chambre en juin 1985 que rien ne laissait prévoir qu'un complot se tramait contre le vol 182.

Je suis au fait de l'histoire à laquelle fait allusion le député.

Questions orales

M. de Corneille: Démissionnez!

M. Kelleher: Je suis au courant des déclarations que ce monsieur aurait supposément faites. J'ai examiné attentivement cette affaire . . .

M. Broadbent: Avez-vous examiné les faits? Vous n'avez même pas examiné les faits.

M. de Corneille: Démissionnez!

M. Kelleher: J'ai examiné attentivement cette affaire ce matin.

M. Rodriguez: Merci, Sherlock.

M. Kelleher: J'ai réexaminé attentivement cette affaire ce matin. J'en ai discuté à fond avec le commissaire de la GRC qui a revu les dossiers et qui en a discuté avec ses collaborateurs.

M. Riis: C'est comme si on essayait d'étouffer l'affaire, Jim.

M. Kelleher: La déclaration faite en juin 1985 était vraie et elle est encore vraie en dépit de l'histoire qui a été publiée.

M. Robinson: Monsieur le Président, le ministre offre le pire exemple d'incompétence que la Chambre ait jamais vu.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je sais que le député prend les choses à coeur, mais il voudra sans doute user d'un préambule pour exposer les faits qui motivent sa question. Le député voudra bien poser sa question.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LA DOCUMENTATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très directe au ministre.

Étant donné que Paul Besso a dit qu'il avait informé la GRC plusieurs jours d'avance de la possibilité d'une attaque contre le vol de Air India et qu'il s'agit de graves accusations, je voudrais que le ministre dise pourquoi il n'a pas examiné personnellement la documentation que Besso a remise à la GRC? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas examiné personnellement la documentation, pourquoi n'a-t-il pas écouté les rubans enregistrés par écoute lui-même et pourquoi n'a-t-il pas examiné cette allégation très importante? Pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas sa responsabilité et ternit-il du même coup la réputation de la GRC? Pourquoi n'a-t-il pas agi?

M. Jelinek: Ne faites-vous pas confiance à la GRC?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Je ne crois pas que le solliciteur général doive se mettre à faire des enquêtes lui-même et à lire tous les éléments de preuve car le député ne tarderait pas à parler d'ingérence politique de sa part.

Des voix: Oh, oh!